

Délibération n° 2019-442

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	65
Votants	:	65

Le mercredi 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2019-442

M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER
 M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Monsieur Vincent HULIN
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

Délibération n° 2019-442

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Franck GAUDART

Objet : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT l'équilibre de la balance de la section de Fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à 241 342 354,56 euros ;

CONSIDERANT l'équilibre de la balance de la section d'Investissement arrêtée en dépenses et en recettes à 93 028 852,35 euros ;

CONSIDERANT que le service IRVE est un service en « en phase expérimentale » s'intégrant dans une politique globale décrite dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, notamment faire changer le comportement des automobilistes à moyen terme dans une logique de développement durable. Ce dispositif fait partie de l'action 22 (axe B : se déplacer mieux et moins) du PCAET communautaire. C'est un service public qui se veut incitatif, dont le modèle économique est récent et basé sur des recettes (tarification au KWH) dépendantes du développement des véhicules électriques. L'équilibre économique n'est pas atteint et il est nécessaire de prévoir des subventions d'équilibre aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux Petites Communes » du 5 décembre 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Délibération n° 2019-442

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2020
011 - charges à caractère general	39 846 501,73
012 - charges de personnel et frais assimilés	28 499 481,00
014 - atténuations de produits	156 073 711,67
65 - autres charges de gestion courante	3 080 835,00
Total des dépenses de gestion courante	227 500 529,40
66 - charges financières	1 823 860,00
67 - charges exceptionnelles	522 351,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	229 846 740,40
023 - virement a la section d'investissement	6 020 344,88
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	5 475 269,28
Total des dépenses d'ordre	11 495 614,16
Total des dépenses	241 342 354,56

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2020
013 - atténuations de charges	234 000,00
70 - produits de services, du domaine & ventes diverses	10 840 458,00
73 - impôts et taxes	173 134 348,61
74 - dotations, subventions et participations	56 850 345,95
75 - autres produits de gestion courante	237 527,00
Total des recettes de gestion courante	241 296 679,56
76 - produits financiers	40 175,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	241 336 854,56
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00
Total des recettes d'ordre	5 500,00
Total des recettes	241 342 354,56

Délibération n° 2019-442

Dépenses d'investissement (en €)	BP 2020
20 - immobilisations incorporelles	2 094 303,00
204 - subventions d'équipement versées	14 025 336,00
21 - immobilisations corporelles	11 660 915,00
Opération d'équipement n°10 - voirie gometz	134 240,00
Opération d'équipement n°11 - voirie igny	1 720 000,00
Opération d'équipement n°12 - voirie orsay	757 000,00
Opération d'équipement n°13 - voirie palaiseau	2 092 000,00
Opération d'équipement n°14 - voirie saclay	270 000,00
Opération d'équipement n°15 - voirie saint aubin	51 683,00
Opération d'équipement n°16 - voirie villiers le bade	83 358,00
Opération d'équipement n°17 - voirie de burex suryvette	1 900 000,00
Opération d'équipement n°18 - voirie de gif-sur-yvette	2 430 000,00
Opération d'équipement n°19 - voirie des ulis	4 580 483,00
Opération d'équipement n°20 - voirie vauhallan	250 000,00
Opération d'équipement n°30 - voirie ballainvilliers	580 000,00
Opération d'équipement n°31 - voirie la ville du bois	331 960,00
Opération d'équipement n°32 - voirie linas	468 600,00
Opération d'équipement n°33 - voirie longjumeau	900 000,00
Opération d'équipement n°34 - voirie nozay	430 000,00
Opération d'équipement n°35 - voirie villebon	2 200 000,00
23 - immobilisations en cours	27 482 463,00
Total des dépenses d'équipement	74 442 341,00
16 - emprunts et dettes assimilées	10 513 121,00
27 - autres immobilisations financières	2 991 410,35
Total des dépenses financières	13 504 531,35
45813 - opération sous mandat burex dépenses	100 000,00
45814 - opération sous mandat igny dépenses	150 000,00
45815 - opération sous mandat ville du bois dépenses	50 000,00
45816 - opération sous mandat saclay dépenses	10 000,00
45817 - opérations sous mandat ville just dépenses	20 000,00
458110 - opérations sous mandat dépenses Gif sur Yvette	5 000,00
458111 - opérations sous mandat dépenses Gometz	5 000,00
458112 - opérations sous mandat dépenses Saulx les Chartreux	30 000,00
458113 - opérations sous mandat dépenses Vauhallan	5 000,00
458114 - opérations sous mandat dépenses Villiers le Bâcle	5 000,00
458115 - opérations sous mandat dépenses Orsay	5 000,00
458116 - opérations sous mandat dépenses Chilly	5 000,00
458117 - opérations sous mandat dépenses Saint Aubin	5 000,00
458118 - opérations sous mandat dépenses Wissous	5 000,00
45819 - opérations sous mandat dépenses Ballainvilliers	20 000,00
45819 - opérations sous mandat dépenses Epinay	5 000,00
458119 - opérations sous mandat dépenses Linas	10 000,00
458120 - opérations sous mandat dépenses Verrières	50 000,00
458121 - opérations sous mandat dépenses CRI Palaiseau	500 000,00
Total des opérations sous-mandat	985 000,00
Total des dépenses réelles	88 931 872,35
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00
041 - opérations patrimoniales	4 091 480,00
Total des dépenses d'ordre	4 096 980,00
Total des dépenses d'investissement	93 028 852,35


Délibération n° 2019-442

Recettes d'investissement (en €)	BP 2020
13 - subventions d'investissement reçues	17 082 656,81
16 - emprunts et dettes assimilées	48 634 155,38
Total des recettes d'équipement	65 716 812,19
10 - dotations, fonds divers et réserves	8 016 944,00
27 - autres immobilisations financières	2 723 002,00
Total des recettes financières	10 739 946,00
45823 - operation sous mandat bures recettes	100 000,00
45824 - operation sous mandat igny recettes	150 000,00
45825 - operation sous mandat ville du bois recettes	50 000,00
45826 - operation sous mandat saclay recettes	10 000,00
45827 - operation sous mandat villejust recettes	20 000,00
45 - opérations pour compte de tiers	0,00
458210 - operation sous mandat recettes Gif sur Yvette	5 000,00
458211 - operation sous mandat recettes Gometz	5 000,00
458212 - operation sous mandat recettes Saulx les Chartreux	30 000,00
458213 - operation sous mandat recettes Vauhallan	5 000,00
458214 - operation sous mandat recettes villiers le Bâde	5 000,00
458215 - operation sous mandat recettes Orsay	5 000,00
458216 - operation sous mandat recettes Chilly	5 000,00
458217 - operation sous mandat recettes Saint Aubin	5 000,00
458218 - operation sous mandat recettes Wissous	5 000,00
45828 - operation sous mandat recettes Ballainvilliers	20 000,00
45829 - operation sous mandat recettes Epinay	5 000,00
458219 - operation sous mandat recettes Linas	10 000,00
458220 - operation sous mandat recettes Verrières	50 000,00
458221 - operation sous mandat recettes CRI Palaiseau	500 000,00
Total des opérations sous-mandat	985 000,00
Total des recettes réelles	77 441 758,19
021 - virement de la section de fonctionnement	6 020 344,88
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	5 475 269,28
041 - opérations patrimoniales	4 091 480,00
Total des recettes d'ordre	15 587 094,16
Total des recettes d'investissement	93 028 852,35

Délibération n° 2019-442

2. AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre au Budget Annexe des pépinières d'entreprises :
 - Subvention de fonctionnement de 116 799 €
 - Subvention d'investissement de 76 500 €
3. AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre au Budget Annexe IRVE :
 - Subvention de fonctionnement de 38 766,67 €
 - Subvention d'investissement de 313 696 €
4. AUTORISE le versement d'avances de trésorerie :
 - Au budget annexe assainissement – régies assujetties : 1 000 000 €
 - Au budget annexe assainissement – régies non assujetties : 1 000 000 €
5. PORTE à connaissance le PPI prévisionnel eaux pluviales, avec un financement par attributions de compensation en investissement et par fonds de concours sur chaque commune.

Fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019
 Extrait conforme à l'original

Le Président,

 Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (59 VOIX)

59 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M.

Délibération n° 2019-442

Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

6 ABST. : Mme. Rafika REZGUI, M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER, M. Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Vincent HULIN

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191218-lmc128417-BF-1-1

Date AR Préfecture :

23/12/19

- Affichée / Publiée le 24/12/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.